

~~~~~ bellerive ~~~~~

Comité d'organisation du championnat national des élus

# 28<sup>E</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE CYCLISTE DES ELUS

## REGLEMENT INTERIEUR

18-20 SEPTEMBRE 2015





## ARTICLE 1 : Ouverture

Le championnat national cycliste des élus sur route est ouvert aux sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers généraux ou départementaux, maires et conseillers municipaux dont le mandat est en cours, ainsi qu'à tout ancien élu ayant effectué au moins un mandat complet.

Pour les élus dont le mandat est en cours, un justificatif de la fonction électorale détaillée datant de 2015 est exigé à l'inscription.

Pour les élus sur un mandat ancien complet, un justificatif permanent de la fonction électorale détaillé est exigé à l'inscription.

Les licenciés à une fédération de cyclisme sur route (FFC, UFOLEP, FSGT) doivent fournir une photocopie recto verso de leur licence de l'année en cours.

Pour les licenciés UFOLEP la mention « **pratiquant cycloSPORT** » est exigée.

Les non-licenciés à l'une de ces trois fédérations doivent fournir un certificat médical de moins de 3 mois, attestant de la non-contre-indication médicale à participer à une compétition cycliste [ou à une épreuve cyclosportive].

## ARTICLE 2 : Date et lieu

L'édition 2015 se déroulera du **16 au 20** septembre à **Bellerive-sur-Allier [O3]**.

## ARTICLE 3 : Epreuves

Le championnat national cycliste des élus [route] comporte deux épreuves distinctes :



➤ **le samedi matin : une course contre la montre individuelle [CLM] sur une distance de 9 km.**

[Classement selon les catégories d'âges].

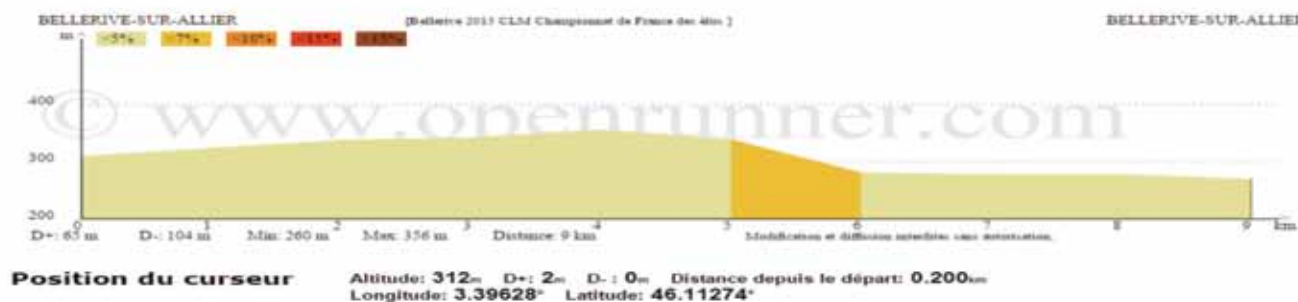
Le parcours emprunte le même itinéraire que la course en peloton, mais afin de privilégier un contre la montre « ouvert et plus roulant », le départ se fera après « la bosse ».

Il aura lieu au début de la rue Ronsard, Bellerive-sur-Allier.

L'arrivée se fera comme l'après-midi, rue Gabriel Ramin à Bellerive-sur-Allier, à la hauteur du parking.

➡ **Circuit de la course contre la montre :** <http://www.openrunner.com/?id=4744796>

➡ **Profil du contre la montre**





► le samedi après-midi : une course en peloton de catégories d'âge sur le même circuit que le matin.

Circuit de 10.096 km, départ et arrivée rue Gabriel Ramin à Bellerive-sur-Allier, à la hauteur du parking.

Le circuit privilégie à la fois un trajet en ville en croix pour permettre aux spectateurs qui le désirent de voir les compétiteurs deux fois dans le même tour, mais en même temps une découverte de l'environnement périphérique verdoyant et boisé de Bellerive.

Il comporte « une bosse » en palier sur une distance d'environ 500 m.

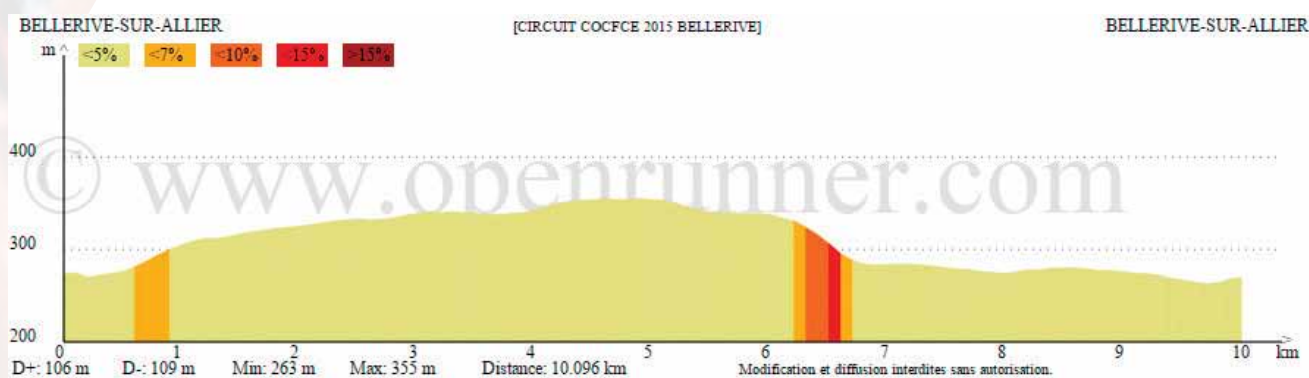
Le reste du parcours est roulant et se compose de portions plates, de faux plats montants ou descendants sans difficultés.

Les passages en ville sont faciles à négocier.

Le circuit sera parfaitement sécurisé et fermé à la circulation.

► Altitude mini de 264 m, maxi 355 m, Dénivelé Tot + 110 m, Dénivelé Tot - 110 m

► Circuit de la course en peloton : <http://www.openrunner.com/?id=4746651>



Chaque participant a le choix de participer ou non à l'épreuve contre la montre : la course en ligne étant obligatoire.

## ARTICLE 4 : Organisateur

L'organisation de cette manifestation est assurée par :

► Un comité d'organisation spécialement constitué pour cette 28<sup>ème</sup> édition sous le statut d'association loi 1901 et dénommé COFCE [ comité d'organisation du championnat de France des élus]

- **Président : Claude DELEGLISE**
- **Président délégué/Chef de projet : Michel LAURENT**
- **Vice-président : Alain VENUAT**
- **Secrétaire général/coordonateur : Bruno BONJEAN**
- **Secrétaire : Michèle PELLENARD**
- **Trésorière : Michèle MACHEIX**
- **Responsable Technique : Raymond LABROSSE**

Le comité d'organisation s'appuie sur le **Bellerive Sport Cyclistes** affilié à la fédération française de cyclisme et à l'UFOLEP et dont le président Raymond Labrosse est également membre du Comité d'Organisation et responsable de la commission technique et sportive.

► Le comité s'appuie aussi sur les services de la ville de Bellerive :

- **Communication**  
(Franck Chavaillon, Laurence DENIS),
- **Service des sports et associatif**  
(Christian AMIOT, Vallès Véronique),
- **Police municipale,**
- **Service technique.**

Le club se charge d'effectuer les inscriptions au calendrier officiel de sa fédération principale l'UFOLEP, de souscrire les assurances pour les organisateurs et les concurrents et de demander l'autorisation préfectorale.

Le comité d'organisation désignera spécifiquement pour le Championnat : un président de l'organisation, un directeur de l'épreuve, des commissaires et un juge à l'arrivée.

## ARTICLE 5 : Catégories d'âge

Les concurrents sont répartis en catégories d'âge, déterminée par leur année de naissance

- ➡ **Cat 1** : Féminines de moins de 50 ans, **nées en 1966 et après**
- ➡ **Cat 2** : Féminines de 50 ans et plus, **nées en 1965 et avant**
- ➡ **Cat 3** : Masculins de moins de 40 ans, **nés en 1976 et après**
- ➡ **Cat 4** : Masculins de 40 ans à 49 ans, **nés de 1975 à 1966 inclus**
- ➡ **Cat 5** : Masculins de 50 ans à 59 ans, **nés de 1965 à 1956 inclus**
- ➡ **Cat 6** : Masculins de 60 ans à 64 ans, **nés de 1955 à 1951 inclus**
- ➡ **Cat 7** : Masculins de 65 ans à 69 ans, **nés de 1950 à 1946 inclus**
- ➡ **Cat 8** : Masculins de 70 ans et plus **nés en 1945 et avant**

## ARTICLE 6 : Dossards

Les dossards sont remis lors de l'accueil des participants accompagnés du présent règlement et d'éventuelles informations complémentaires de dernière minute.

Cet accueil a lieu :

➡ **Le vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h 30 à L'Espace Monzière 1, rue Croix des Barres à Bellerive-sur-Allier [sortie de Bellerive direction Serbannes]**

et

➡ **Le samedi matin de 7 h 30 à 10 h 30 dans le hall du théâtre du Geyser 43, rue Jean-Baptiste Burlot à Bellerive-sur-Allier [à côté du départ et en face du village]**

Les numéros de dossards sont attribués en fonction des différentes catégories afin de permettre aux concurrents, aux organisateurs, au speaker et aux spectateurs de bien repérer les concurrents appartenant à une même catégorie lors de regroupements de concurrents de catégories différentes en fonction des circonstances de course.

Le premier chiffre du dossard correspond à la catégorie et les 2 chiffres suivants à l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le 00 est réservé au champion sortant de la Course contre la montre individuel de la catégorie.

Le 01 au champion sortant de la Course en peloton.

Si c'est le même, le « 01 » lui sera attribué.

Si les champions sortants ne sont pas présents, ou ont changé de catégorie, ces deux dossards ne seront pas attribués.

Les dossards devront être conservés jusqu'au vote pour élire l'organisateur de l'année suivante.

La possession du dossard attestera de la qualité de votant.

Un concurrent excusé ne pourra remettre son dossard qu'exclusivement à un autre concurrent.

Ce dernier disposera d'un nombre de voix égal au nombre de dossards en sa possession, avec un maximum de 3 voix y compris la sienne.

## ARTICLE 7 : Ordre des départs le matin

Le premier départ de la course contre la montre est fixé à 9 heures.

Afin de laisser un temps de récupération suffisant en fonction des horaires de départ de l'après-midi, les concurrents partiront dans l'ordre suivant :

- catégorie 1, puis 2, 6, 7, 8, 3, 4 et 5

**Dans chacune des catégories, les concurrents s'élanceront dans l'ordre décroissant des dossards toutes les minutes. Chaque coureur sera précédé d'une moto ouvreuse.**





## ARTICLE 8 : Ordre des départs l'après-midi

Pour chaque catégorie la première ascension qui se trouve à 500 m du départ sera neutralisée par la voiture de tête. La course commencera réellement sur le passage de la ligne du contre la montre du matin, au sommet de la « bosse » soit à 1 km du départ.

➤ **1<sup>ère</sup> vague : appel et présentation des coureurs à 12 h 45 sur la ligne de départ**

Catégorie 6 : départ à 13 h 00 pour 6 tours de course soit 60,576 km

Catégorie 7 : départ à 13 h 04 pour 5 tours de course soit 50,48 km

Catégorie 8 : départ à 13 h 08 pour 4 tours de course soit 40,394 km

Catégorie 1 : départ à 13 h 12 pour 4 tours de course soit 40,384 km

Catégorie 2 : départ à 13 h 12 pour 4 tours de course soit 40,384 km

➤ **2<sup>ème</sup> vague : appel et présentation des coureurs à 15 h 30 sur la ligne de départ**

Catégorie 3 : départ à 15 h 45 pour 7 tours de course soit 70,672 km

Catégorie 4 : départ à 15 h 49 pour 7 tours de course soit 70,672 km

Catégorie 5 : départ à 15 h 53 pour 6 tours de course soit 60,576 km

Les concurrents doublés par le coureur de tête de leur catégorie sont arrêtés lorsque ce dernier a terminé sa course.

Ils sont classés dans l'ordre de leur passage sur la ligne d'arrivée.

Une voiture ouvreuse est placée à l'avant de chaque peloton et porte de façon visible l'identification de la catégorie qu'elle ouvre.

Une seule voiture balai par vague de départs intervient pour récupérer les coureurs rencontrant des problèmes mécaniques ou autres.

## ARTICLE 9 : Dispositions diverses

Afin de conserver un esprit sportif équitable, aucune voiture n'est autorisée à suivre les courses (matin et après-midi) hormis les voitures ou motos de l'organisation qui sont limitées au strict nécessaire.

**Le circuit est fermé à la circulation pendant les épreuves, sauf pour certains riverains du circuit.**

**Dans ce cas précis, ces derniers ne pourront circuler que dans le sens du circuit et à vitesse réduite.**

**Attention les signaleurs garantissant la fermeture du circuit ne seront définitivement en place qu'à partir de 8 h 45.**

**Avant 8 h 45, la circulation des automobilistes reste possible.**

**De même, dès le passage du dernier coureur du contre la montre, la circulation des automobilistes reste possible jusqu'à 12 h 30.**

Les coureurs peuvent s'échauffer sur le circuit jusqu'à 8 h 45 pour le contre la montre et après l'arrivée du dernier coureur.

Pour la course en peloton les coureurs peuvent s'échauffer sur le circuit entre l'arrivée du dernier coureur du contre la montre et 12 h 45.

La voiture ouvreuse de course est prioritaire sur tout cycliste : si elle double un groupe d'une autre catégorie, ce dernier doit laisser le peloton de l'autre catégorie le dépasser, sans gêne.

Le port du casque rigide aux normes UCI est obligatoire pour participer aux deux épreuves. Tout concurrent se présentant sans casque se verra refuser le départ par les commissaires.

Le guidon de triathlète n'est autorisé que sur la course contre la montre et interdit l'après-midi.

Pour la course en peloton, lorsque plusieurs catégories courent ensemble avec un départ décalé, tout concurrent rejoint par un ou plusieurs coureurs d'une autre catégorie n'a pas le droit de prendre le sillage de celui qui le rejoint, sous peine de déclassement.

D'autre part, tout coureur qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.

Pour le contre la montre, lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre, il lui est interdit d'abriter ce dernier et lorsqu'il est doublé, il lui est interdit de profiter du sillage de celui qui l'a rejoint et devra rester à au moins 25 mètres, sous peine de déclassement.

Les motos ouvreuses se tiendront en permanence à au moins 150 mètres en avant du coureur. Aucun véhicule suiveur n'est autorisé, hormis celui de l'organisation avec à bord un commissaire.

Le directeur de course et les commissaires seront seuls juges concernant le classement, les réclamations éventuelles pourront se faire oralement auprès de la direction des Championnats.



## ARTICLE 10 : Inscriptions

Le montant de l'inscription comprend obligatoirement la participation à la soirée conviviale (30 €).

L'inscription à la course en peloton est de 7 €.

La participation à la course contre la montre du matin est facultative. L'inscription est de 5 €.

**Le bulletin d'engagement doit être rempli et expédié à l'adresse ci-dessous par courrier postal, accompagné :**

- d'une photocopie d'une pièce d'identité
- du justificatif de la fonction élective portant la date de l'élection pour les élus dont le mandat est en cours, daté de l'année en cours
- du justificatif permanent à télécharger sur le site du comité national pour les élus d'un ancien mandat complet.  
<http://cncelus.free.fr/spip.php?article10>
- d'un certificat médical d'aptitude au cyclisme de compétition de moins de 3 mois à la date de l'inscription pour les non-licenciés ou de la photocopie de la licence pour les licenciés.
- du règlement par chèque.

Le dossier complet est à envoyer au plus tard deux semaines avant la date du championnat, soit le vendredi 4 septembre 2015 à :

**Michel LAURENT - COCFE**

**Hôtel de ville de Bellerive-sur-Allier - 12 Esplanade François Mitterrand - 03700 Bellerive sur Allier**

**bellerive-cocfce-2015@ville-bellerive.com - 06 07 80 11 25 (Bruno BONJEAN)**

**<http://ville-bellerive-sur-allier.fr> - facebook : Championnat de France Cycliste des Elus-Bellerive**

**NB : Au-delà du 4 septembre, les inscriptions seront considérées comme fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera effectué.**

## ARTICLE 11 : Listes des inscrits et résultats

La fonction élective des concurrents (conseiller municipal, adjoint, maire, conseiller général, conseiller départemental, député, sénateur, conseiller régional, européen, etc.) ainsi que leur commune et département d'élection figurera dans la liste des inscrits et dans les feuilles de résultats, ainsi que la Fédération et le club pour les licenciés.

## ARTICLE 12 : Accès à la soirée conviviale

Les dossards et les tickets de repas pour les accompagnants devront être présentés à l'entrée de la salle pour accéder à la soirée conviviale.

**Adresse de la soirée conviviale : Palais du Lac de Vichy, centre omnisport, pont de l'Europe, 03700 Bellerive-sur-Allier**

## ARTICLE 13 : Récompenses

Pour les deux épreuves, le premier de chaque catégorie est récompensé par un maillot tricolore de Champion de France des Elus, un trophée et une médaille, les places de second et troisième sont récompensées par un trophée et une médaille.

## ARTICLE 14 : Autorisation

Par sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps et dans l'espace.

## ARTICLE 15 : Désignation des futurs organisateurs

Les dossiers de candidatures à l'organisation du championnat de l'année suivante doivent parvenir au coordinateur du comité national cycliste des élus au moins une semaine avant la date du championnat, **soit avant le 14 septembre 2015 à :**

**Daniel Grosvallet - 16 route de l'Épailard - 23130 Peyrat-la-Nonière**

**Tél : 09 54 04 51 54 - Mail : [daniel.grosvallet@free.fr](mailto:daniel.grosvallet@free.fr)**



La désignation de la ville organisatrice de l'année suivante est effectuée au cours de la soirée conviviale. Les modalités de vote sont précisées sur le site national <http://cncelus.free.fr>, rubrique : Route/Administration.